



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Date de la convocation : 08 novembre 2022

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10

Conseillers votants : 10

Etaient présents : Francis BOIZUMAULT, Christian PERTUS, Francine CHENU, Sandrine MARTIN, Frédéric BOISSINOT, Jean-Marc THUAU, Alain GUESDON, Jean-Pierre SEGUIN, Caroline GERVIER, Laurence BERNARD

Etait absente : Sonia BLECK

Etai(ent) excusé(s) avec pouvoirs : Néant

A été nommée Secrétaire de séance : Laurence BERNARD

L'An Deux mil vingt-deux et le quatorze du mois de novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de ANNEPONT, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis BOIZUMAULT.

Ordre du jour :

- 1) **Délibération sur le changement de locataire du logement communal 2 Domaine de Moulin**
- 2) **Délibération sur la convention d'utilisation de l'aire de sports de Grandjean**
- 3) **Décision sur le projet de rénovation des bâtiments contigus aux logements communaux 2 Domaine du Moulin**
- 4) **Devis de travaux d'entretien des logements 4 Impasse des Mottes et 2bis Domaine du Moulin**
- 5) **Eclairage public : changement des horloges**
- 6) **Repas et colis de Noel des ainés**
- 7) **Le point sur le programme de défense incendie**
- 8) **Le point sur la signalétique communale**
- 9) **Prévisions de travaux de voirie pour 2023**
- 10) **Questions diverses**

Approbation du procès-verbal de la séance du 31 août 2022

Monsieur le Maire soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 31 août 2022. Après lecture, il n'y a pas eu d'observations. Ce dernier est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

1 – Délibération D 2022 11 14 01 : Changement de locataire 2 Domaine du Moulin

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 10

Contre : /

Abstention : /

DATE DE CONVOCATION :

08/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 20 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOIZUMAULT Francis, Maire.

PRESENTS : M. BOIZUMAULT Francis, M. PERTUS Christian, Mme CHENU Francine, Mme MARTIN Sandrine, M. BOISSINOT Frédéric, M. THUAU Jean-Marc, M. GUESDON Alain, M. SEGUIN Jean-Pierre, Mme GERVIER Caroline, Mme BERNARD Laurence.

ABSENTS EXCUSES : Mme BLIECK Sonia

Mme BERNARD Laurence a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du départ de la locataire du logement communal situé 2 Domaine du Moulin, au 14 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser le maire à signer le contrat de location avec les nouveaux locataires du logement communal 2 Domaine du Moulin, au 1^{er} décembre 2022.**
- **De réviser le loyer tous les ans selon l'indice de référence des loyers du second trimestre.**
- **De maintenir le loyer mensuel du logement à 435,00 €, à compter du 1^{er} décembre 2022.**

2 – Délibération D 2022 11 14 02 : Convention d'utilisation de l'aire de sports de Grandjean

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 9

Contre : /

Abstention : 1

DATE DE CONVOCATION :

08/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 20 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOIZUMAULT Francis, Maire.

PRESENTS : M. BOIZUMAULT Francis, M. PERTUS Christian, Mme CHENU Francine, Mme MARTIN Sandrine, M. BOISSINOT Frédéric, M. THUAU Jean-Marc, M. GUESDON Alain, M. SEGUIN Jean-Pierre, Mme GERVIER Caroline, Mme BERNARD Laurence.

ABSENTS EXCUSES : Mme BLIECK Sonia

Mme BERNARD Laurence a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de GRANDJEAN met à disposition des communes voisines, à titre gratuit, une aire de sport située 13 chemin des Chaumes « chez Allouet » 17350 GRANDJEAN. Les conditions d'utilisation de ces équipements sportifs et les créneaux horaires sont définis dans une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention avec la commune de GRANDJEAN.

3 - Décision sur le projet de rénovation des bâtiments contigus aux logements communaux 2 Domaine du Moulin

Avant d'engager un appel d'offres pour un architecte concernant les travaux à réaliser sur les bâtiments contigus aux logements Domaine du Moulin, Monsieur le Maire propose au conseil de se positionner sur 2 options :

- Soit réduire le programme de rénovation à la toiture et à l'aménagement de l'atelier
- Soit s'engager sur une rénovation complète des bâtiments pour un budget approximatif de 400.000€.

Après discussion et explications, le conseil demande à Monsieur le Maire de se mettre en relation avec la personne de la SEMDAS chargée de notre dossier afin d'avoir plus de détails sur les différentes dépenses prévisionnelles du projet.

Le conseil pourra ainsi prendre sa décision lors d'une prochaine réunion.

4 - Devis des travaux d'entretien des logements 4 Impasse de Mottes et 2bis du Domaine du Moulin

- Impasse de Mottes : un sèche serviette dans la salle de bains : 588 € Entreprise Girard
- Impasse des Mottes : une prise de courant pour installer un four
- 2bis Domaine du Moulin : la chaudière au fioul est hors service

Etant donné que cette chaudière assurait aussi la production d'eau chaude, il faut installer un cumulus. Plusieurs devis ont été demandés.

L'entreprise Girard propose :
 -une Pompe à Chaleur pour 14249€
 -un cumulus, la dépose de l'ancienne chaudière, les branchements électriques pour 2500€.

En attendant les autres devis il est urgent de procéder à l'installation du cumulus.

Monsieur le Maire est autorisé à engager tous les travaux nécessaires afin de remédier le plus vite possible à la situation.

5 - Eclairage public : Changement des horloges

Monsieur le Maire explique la mise en place d'horloges astronomiques gérées par une application dédiée installée sur un téléphone portable.

Il existe 16 points lumineux sur la commune.

Un devis de 1013,06€ du SDEER pour 7 horloges est proposé au conseil municipal, afin que l'ensemble des points lumineux soit équipé d'horloges astronomiques.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à signer le dit devis.

6 - Repas et Colis de Noël pour les aînés

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le repas de Noël concernant les aînés d'Annepont et de Taillebourg est fixé au 11 décembre 2022 à la salle des fêtes de Taillebourg.

Cette manifestation est ouverte gratuitement aux plus de 70 ans et aux autres habitants désirant y participer à un tarif de 20€.

Monsieur le Maire demande au conseil de se positionner sur le choix des colis entre 3 fournisseurs. Après discussion le conseil municipal se déclare favorable pour la société « Beurly » au prix de 21,15€ le colis.

Monsieur le Maire est autorisé à faire le nécessaire auprès du fournisseur retenu et à commander le nombre de colis correspondant à la liste d'habitants de la commune qui sont éligibles à cette prestation.

7 – Le point sur le programme de défense incendie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a de nouveau sollicité l'accord d'un propriétaire M. Truffet (Bois Saleau) afin d'y installer une bâche incendie.

Suite à la réponse négative, Monsieur le Maire va recontacter le propriétaire riverain pour déterminer la mise à disposition de l'emplacement de la bâche afin de pallier à cette situation.

8 – Le point sur la signalétique communale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait établir un devis auprès de la société Signaux Girod pour 3 pancartes (1 à la Cigogne, 2 route de la Sicauderie) pour un montant de 1674,96€.

Après discussion le conseil municipal décide de réaliser un état des lieux de l'ensemble de la signalétique de la commune afin d'évaluer le nombre de panneaux à changer ou à mettre en plus.

La commission « Chemins » est chargée de se réunir et d'évaluer la situation signalétique.

9 - Prévision des travaux de voirie pour 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des travaux de voirie à réaliser en 2023 :

- Débernage et voirie Chemin du Vivrot
- Débernage, voirie et changement de buse traversée de route Chemin de chez Jeanpin
- Trottoirs et voirie Lotissement la Cigogne
- Voirie Lotissement le Gachignards

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire établir des devis.

A noter que le chemin des Blanchardières devra être priorisé en 2024.

10 - Questions diverses

➤ Réorganisation des emplacements des containers à ordures.

Monsieur le Maire propose les solutions suivantes :

- Suppression des containers à la sortie du bourg direction Saint Jean d'Angély et regroupement avec ceux chemin des Blanchardières
- Suppression des containers en face de la mairie et regroupement avec ceux de l'ancienne mairie
- Suppression des containers sortie du bourg direction Saintes + 20 chemin du Vivrot et installés sur le « point incendie » en bas du lotissement les Gachignards
- Suppression des containers au niveau du transformateur électrique aux Melles et regroupement avec ceux situés à la hauteur de chez M. Cosnier
- Suppression des containers situés au croisement du chemin des Melles et du chemin de chez Merlet
- Suppression des containers situés à la Vignollerie et regroupement avec ceux du Petit Moulin

Cette réorganisation sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

➤ Monsieur le Maire propose de mettre de la laine de verre en qualité d'isolant dans les combles des 2 logements communaux Domaine du Moulin. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

➤ L'abri bus situé à La Cigogne a été une nouvelle fois souillé par des déjections humaines.

➤ Monsieur le Maire soumet au conseil municipal d'exploiter la haie située près de l'autoroute et de proposer le bois aux habitants de la commune en diffusant l'information.

La séance est levée à 00 heure 20

**Le Maire,
Monsieur Francis BOIZUMAUT**



**La secrétaire de séance,
Madame Laurence BERNARD**

